



HomeMaison.com

Le spécialiste de vos rideaux, voilages & stores

Article I : Organisation

La société Home Maison (49311368200022), ayant son siège social au 56 Quai Joseph Gillet – 69004 Lyon, organise un jeu concours intitulé « Grand Jeu Anniversaire » du 14 Novembre 2016 7h au 14 Décembre 2016 23h50 sur le site internet www.homemaison.com ou www.facebook.com/homemaison/. Ce jeu concours n'est en aucun cas associé à Facebook, géré ou sponsorisé par Facebook.

Article II : Participation

La participation à ce jeu gratuit et sans obligation d'achat est ouverte à toute personne physique sans limite d'âge et résidant dans une zone de livraison prévue par le site HomeMaison.com (à l'exception des salariés et représentants de la société organisatrice, de ses partenaires, et de ses sous-traitants, ainsi que de leurs conseils et des membres de leur famille), disposant d'une connexion à Internet et d'une adresse email valide. Concernant les personnes mineures, Le jeu se fait sous la responsabilité du représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale. La participation peut être illimitée. Le joueur ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs pseudos ou pour le compte d'autres participants. Toute participation envoyée après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue sera considérée comme nulle.

En participant, le joueur accepte que Home Maison puisse utiliser ses coordonnées afin de leur envoyer des emails commerciaux ou non.

Article III : Modalités

Pour participer :

1) Rendez-vous sur la page www.homemaison.com/ ou www.facebook.com/homemaison/

2) Sur www.homemaison.com/ → laisser vous guider par la pop-up d'animation.

Sur www.facebook.com/homemaison/ → Chaque jour un poste avec la question du jour sera publié.

Le participant doit répondre correctement en commentant le poste journalier.

Article IV : Dotation

Ce jeu est doté de 3 lot différents :

1° lot = 80 € de bon d'achat.

2° lot = Un plaid en fausse fourrure loup : <http://www.homemaison.com/l-plaid-imitation-fourrure.html>

3° lot = un plaid polaire douceur (coloris au choix) : <http://www.homemaison.com/plaid-polaire-douillet.html>.

Le bon d'achat de 80 euros donne droit à un achat de un ou plusieurs articles sur la boutique en ligne [HomeMaison.com](http://www.HomeMaison.com).

Il sera transmis au gagnant sous 3 jours après la désignation des gagnants.

Article V : Désignation des gagnants

Le gagnant du jeu sera désigné par le nombre des réponses correctes par participants. Si plusieurs participants ont des réponses identiques, nous procéderons à un tirage au sort.

Le lot ne peut faire l'objet d'un remboursement en espèces, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit et est non cessible. Le gagnant autorise toute vérification concernant son identité et son domicile (adresse postale ou/et Internet). Toutes informations d'identité ou d'adresses fausses entraînent la nullité du gagnant et de l'ensemble de ses participations. Le gagnant sera annoncé par une publication et un email de félicitation. En aucun cas, le gagnant ne pourra être avisé par identification ou message privé.